



Le Saint-Siège

**DISCOURS DE JEAN-PAUL II
À ZVONIMIR STENEK AMBASSADEUR DE LA
RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DE YUGOSLAVIE
AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE***

Jeudi, 10 décembre 1981

Monsieur l'Ambassadeur,

Je souhaite la bienvenue à Votre Excellence et je vous remercie des propos élevés que vous venez de tenir au moment où vous prenez officiellement vos fonctions d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie auprès du Saint-Siège.

Vous avez exprimé l'attachement de votre pays à certains principes qui sont en effet bien nécessaires pour établir ou préserver la paix mondiale, en conformité d'ailleurs avec la Charte des Nations Unies: le plein respect de l'indépendance des peuples, dans l'égalité et sans tutelle abusive; la compréhension de leurs problèmes, de leurs particularités culturelles, de leurs justes revendications dans les rapports internationaux; leur droit d'organiser librement leur développement dans des conditions démocratiques, sans discrimination; le souci de régler les différends par la négociation; et, de pair avec toutes ces garanties, l'acceptation sincère et réciproque de limiter vraiment une course aux armements qui s'avère de plus en plus périlleuse et dispendieuse au regard de la pauvreté extrême de tant de populations du monde.

Comme Votre Excellence la relevé, le Saint-Siège apprécie de tels objectifs et il en encourage la mise en œuvre, en y contribuant dans ses rapports bilatéraux ou ses interventions auprès des Organisations internationales, comme aussi dans tous ses messages adressés à la conscience des hommes de bonne volonté. Il le fait dans le cadre de sa mission spirituelle et avec le désintéressement que lui permet son ouverture universelle, prenant en considération la dignité de chaque peuple comme de chaque personne. Sur ce terrain international, les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et votre Gouvernement, reprises après la signature du Protocole de Belgrade, sont de nature à favoriser la recherche loyale de meilleures conditions de paix et de collaboration entre les peuples, et je souhaite qu'elles soient toujours plus fructueuses.

Ces relations concernent évidemment aussi la présence active de la communauté catholique en Yougoslavie, comme j'avais l'honneur de le rappeler ici à Son Excellence Monsieur Cvijetin Mijatovic, alors Président de la Présidence de la République, lors de la visite appréciée qu'il voulut bien me faire l'an dernier. Les catholiques de votre pays, conformément à un droit fondamental désormais reconnu par tous, même au niveau des Nations Unies, veulent tout naturellement voir assuré leur espace de liberté spirituelle, au plan individuel et communautaire, et cela, pour tout ce que comportent les exigences et les caractéristiques du Message évangélique auquel ils adhèrent, telles que je les rappelais dans le [document sur la liberté religieuse](#) envoyé le 1er septembre 1980 à tous les Chefs d'État des pays signataires de l'Acte final d'Helsinki. Ces catholiques des diverses nationalités yougoslaves, loyaux envers leur pays et soucieux du bien commun, sont tout aussi désireux d'offrir leur propre contribution au progrès de la société civile, pour la promotion du bien de l'homme, comme ils l'ont largement manifesté. Dans l'esprit de la communion qui les relie au Successeur de l'Apôtre Pierre, je puis redire ici toute l'estime et la confiance profonde que je nourris pour eux et notamment pour les Évêques yougoslaves, si zélés dans leur œuvre pastorale.

Il est certes possible que, entre l'État et l'Église, tous deux responsables du bien de l'homme à des titres divers et complémentaires, des difficultés surgissent sur des points concrets. Elles ne devraient jamais se durcir au détriment des droits légitimes, ni rester sans solution équitable. Il suffit, pour les surmonter, de manifester une compréhension réciproque et une bonne volonté active, dans le respect mutuel des autorités respectives. L'Église, dans de tels cas, est toujours prête au dialogue à tous les niveaux, et elle espère trouver les mêmes dispositions favorables de la part des différentes Autorités en Yougoslavie. Ce sera votre honneur à vous aussi, Monsieur l'Ambassadeur, de contribuer à faciliter ce chemin, dans l'intérêt de tous.

Je vous confie le soin de remercier Son Excellence Monsieur Sergej Kraigher, Président de la Présidence de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, des vœux dont vous êtes l'interprète, et de lui transmettre ceux que je forme pour l'accomplissement de sa haute charge au service de tous. Mes souhaits voudraient aussi rejoindre toutes les populations yougoslaves, dont j'apprécie les efforts, en prenant à cœur leurs épreuves, comme la catastrophe aérienne qui a endeuillé récemment tant de familles, et aussi leurs espoirs de bonheur, de progrès, de paix. Soyez vous-même assuré, Monsieur l'Ambassadeur, de l'accueil favorable que vous trouverez toujours ici et de mes meilleurs vœux pour la noble mission que vous inaugurez aujourd'hui.

*AAS 74 (1982), p. 233-235.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. IV, 2 pp. 893-895.

L'Attività della Santa Sede 1981 pp. 715-717.

L'Osservatore Romano 11.12.1981 pp.1, 2.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.52 p.2.

-

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana